

Édito

L'euphorie des retrouvailles du 50^e anniversaire du Jumelage Bréhat-Itterswiller est tombée.

Pour la trentaine de participants d'ici demeurent la nostalgie de revivre longtemps encore en Alsace et en Bretagne des rencontres fraternelles dans la bonne humeur et la joie de vivre communicative.

Peu de survivants des débuts en 1975 (ici) et 1976 (à Bréhat) ont pu revivre la cérémonie du serment, les festivités et souvenirs accompagnant notre rencontre fin mai 2025.

Continuons à pérenniser notre magnifique jumelage dans la joie et le bonheur d'être ensemble ! Une amitié privilégiée !

À Itterswiller, pendant ce temps, c'est le retour des cigognes, déjà au nombre de quatre, volatiles emblématiques de notre chère Alsace. Elles aussi se lient d'amitié avec le coq du village. Ensemble ils explorent les environs des yeux ou à tire d'ailes. Le Haydi, un vaste territoire qui a subi bien des mutations est leur espace de prédilection.

À suivre...

Nous vous souhaitons un bel été à tous !



L'équipe de rédaction

Robert KELLER - Nathalie KIEFFER - Marc ZINCK



Du haut de son perchoir de la place de la Schernetz, *Hansel*, le papa cigogne observe *Zac* le coq doré qui trône fièrement sur le clocher de l'église Saint-Rémi. Quant à *Gretel*, la maman cigogne, elle chouchoute ses deux bébés. Tout comme pour *Zac*, les enfants de l'école ont eu le privilège de prénommer les deux cigogneaux : *Lumière* et *Étincelle*. Mais bientôt, aux alentours de la mi-août, l'heure du grand départ vers l'Afrique sonnera pour elles. Espérons qu'elles reviendront l'année prochaine, fidèles à leur nid !

Photo Marc ZINCK — mai 2025 - *voir édition n° 8 mars 2023 - Les cloches.

Nouvel endroit mystère



Nouvelle énigme :
Où trouve-t-on ce toit ?



Réponse de l'énigme précédente



Dans le dernier numéro, vous deviez repérer cette magnifique grappe de raisins ornant la maison du viticulteur Gérard SOHLER, aujourd'hui en retraite.

C'est son ami Daniel, surnommé Dadou, qui lui a offert sa 260^e œuvre : **La Grappe de Raisins**. Fidèle à son approche artistique, l'artiste a façonné cette sculpture exclusivement à partir de matériaux de récupération. Les baies de raisin sont en réalité des boulets de concassage issus des fonderies de Lorraine tandis que les feuilles ont été découpées dans une vieille tôle et les sarments sont constitués de fil de fer de ligature.

Parmi ses autres œuvres notables, on retrouve **Miss Mimosa** exposée dans un parc de Mandelieu-la-Napoule (06), où il réside, ainsi que **Porteuse d'Eau**, visible à Bussang (88), sa ville natale.

Itterswiller

et le Haydi

Au fil des éditions précédentes, nous vous avons souvent parlé du **Haydi**, ce plateau emblématique qui surplombe le village. Aujourd'hui, nous vous invitons à plonger dans son histoire fascinante. Ce lieu, prisé des promeneurs, offre un panorama exceptionnel où l'on peut apercevoir, au loin, la majestueuse cathédrale de Strasbourg, les cimes de la Forêt Noire jusqu'au Feldberg ainsi que les ondulations des collines sous-vosgiennes.

Étymologie

Le nom **Haydi** tirerait vraisemblablement son origine du terme Hayden, qui signifie « bruyères ». À l'époque, il fallait imaginer ce plateau couvert de bruyères, battu par les vents, offrant un paysage sauvage, une lande rappelant un peu les sommets des Hautes-Vosges.

Orthographe

La graphie de ce lieu-dit varie selon les rédacteurs : sur certains plans ou manuscrits, on peut rencontrer les formes *Heydi*, *Haidy*, *Haidi*, voire *Heidi*, notamment chez les Epfigeois. À Itterswiller, c'est l'orthographe **Haydi** qui est adoptée, et c'est ainsi que nous continuerons de l'employer.

La guerre de Trente Ans

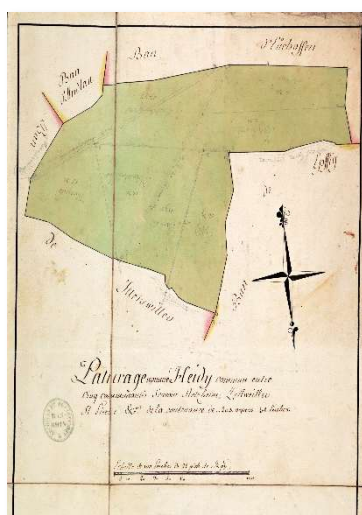
En 1632, le **Haydi** a été profondément marqué par les ravages de cette terrible guerre. Un épisode tragique à découvrir ou à redécouvrir dans le quatrième numéro des

Échos d'Itterswiller (mars 2022).

Plan cadastral

Le plus ancien document conservé aux Archives d'Alsace est ce plan datant de 1760 intitulé :

Pâturage nommé Heidy commun entre cinq communautés à savoir, Stotzheim, Zellweiller, St Pierre et Cie, de la contenance de 203 arpens 32 perches
Echelle de 100 perches de 22 Pieds de Roy : 10 perches = 1,35 cm



Archives d'Alsace C561 (181_bis)

Bornes parcellaires



En vous promenant le long des chemins du **Haydi**, vous apercevrez, plusieurs bornes parcellaires semblables à celle-ci. Le chiffre « 8 » indique le numéro de la borne, tandis que la lettre « H » correspond à **Haydi**. Quant à l'inscription « 1783 », elle désigne vraisemblablement l'année du bornage.

1810

Au début du XIX^e siècle, l'Alsace connaît une forte croissance démographique. Pour répondre aux besoins liés à cette « faim de terres », les pâturages utilisés collectivement sont divisés en lots et redistribués aux communes.

En 1810, un partage du « pâturage dit **Haydi** », est effectué entre plusieurs communes autour d'Itterswiller. Jusque-là dépourvu de terrain sur ce site, notre village se voit attribuer un triangle de 15 hectares et 32 ares. Toutefois, les archives ne précisent pas si cette acquisition a été réalisée à titre onéreux ou si elle a été octroyée gracieusement.

Un examen du plan de 1760 révèle, en filigrane, des tracés parcellaires accompagnés des mentions suivantes :

Blienschwiller : 11,71 - Dambach : 12,19 - Eichhoffen : 17,77
Epfig : 12,19 - Itterswiller : 15,32 - Saint-Pierre : 16,28
Stotzheim : 14,96



Les annotations semblent être des ajouts postérieurs, intégrés à la suite du partage de 1810. À noter également qu'un article dédié au ban communal dans le numéro 12 de mars 2024, approfondit ces éléments.

Mercredi 7 mai 1817

Cette date marque une étape essentielle dans l'histoire d'Itterswiller. À la suite d'une pétition signée par le maire Jean Nicolas SOHLER (1756-1828) et son conseil municipal, adressée au sous-préfet de Sélestat, la commune sollicite l'autorisation de défricher les nouvelles terres « héritées » en 1810. Leur demande est entendue, non seulement par le destinataire, mais aussi par le comte de BOUTHILLIER (1779-1829), préfet du Bas-Rhin.

Ainsi, le 7 mai 1817, le préfet signe un arrêté autorisant le défrichement et la location des parcelles.

Il y précise :

Considérant que dans son état actuel le pâturage dont il s'agit est sans produit pour la commune, que le mode proposé pour l'utiliser obtiendra le double résultat de favoriser la classe pauvre des habitants et d'augmenter ses ressources de sa caisse communale.

Voici le résumé des 11 articles de l'arrêté :

1. **Répartition des terres** : les parcelles sont attribuées par tirage au sort, en fonction du nombre de feux [foyers] recensés. La première série de baux s'étend sur quinze ans, [jusqu'en 1832], puis un nouveau tirage détermine les attributions pour une période de neuf ans.
2. **État des lots** : un document en double exemplaire, destiné à la préfecture, répertorie la description de chaque lot ainsi que le nom du bénéficiaire.
3. **Tarification** : le prix de jouissance est fixé annuellement par deux experts, l'un nommé par le maire, l'autre par le sous-préfet. En cas de désaccord, un troisième expert est désigné par le préfet.
4. **Recouvrement des sommes** : le conseil municipal établit chaque année un rôle administratif des contributions, tandis que le percepteur est chargé de récupérer les paiements en retard.
5. **Obligation de plantation** : chaque détenteur est tenu de planter des arbres fruitiers ou d'autres essences.
6. **Transmission des lots en cas de décès** : si un détenteur décède, son épouse conserve la jouissance du terrain jusqu'à l'expiration du bail. Si elle décède à son tour avant cette échéance, ses enfants mineurs en conservent l'usage jusqu'à leurs 18 ans.
7. **Attribution aux jeunes habitants** : les jeunes d'Itterswiller dépourvus de biens communaux sont prioritaires pour l'attribution des parcelles vacantes.
8. **Critères pour les nouveaux arrivants** : ils doivent être français et résider dans la commune depuis au moins un an et un jour.
9. **Les demandes en instance** : elles seront inscrites dans un registre, classées par ordre de date. Les lots vacants seront attribués progressivement au premier demandeur selon l'ordre d'inscription.
10. **Interdiction de subdiviser** : les détenteurs ne pourront pas subdiviser les lots qui leur sont attribués. Ils seront également responsables des dégradations résultant de leur propre négligence.

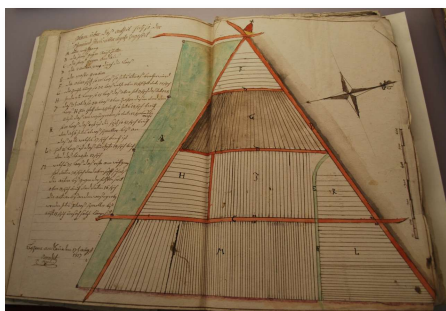
Et le 11^e article :

Cet arrêté est soumis à son excellence le ministre de l'Intérieur et provisoirement exécuté afin que les habitants puissent encore récolter cette année.

Cet arrêté, inscrit dans les registres communaux le 25 juin 1817, marque une étape décisive dans le développement d'Itterswiller. En plus de favoriser l'essor économique de la commune, il permet d'améliorer les conditions de vie des foyers les plus modestes en leur offrant un accès à des terres cultivables.

Dès le mois d'août, un géomètre est mandaté pour établir un plan parcellaire et procéder à la division du pâturage en 100 parcelles distinctes.

Ce processus aboutit le 6 juin 1821 avec la promulgation d'une ordonnance royale officialisant la répartition des terres entre les habitants, consacrant ainsi un tournant historique pour la gestion foncière de la commune.



1851 : prix de la location

En 1851, les parcelles du **Haidy** se louent aux habitants d'Itterswiller pour une redevance annuelle de 11 francs par lot. Mais 37 habitants refusent de poursuivre leur location à ce tarif, poussant le conseil municipal à délibérer et à solliciter les services de l'État pour avis. Une expertise menée le 31 mars 1851 par le maire d'Epfig constate que le prix pratiqué pour l'ensemble des terres du **Haidy**, s'établit désormais à 8 francs par an.

Pour rester compétitive, la commune d'Itterswiller n'a pas d'autre choix que de ramener le prix de la location de ses 100 parcelles à 8 francs par lot, garantissant ainsi un revenu global de 840 francs. Il est à noter que les communes voisines d'Eichhoffen et d'Epfig perçoivent respectivement 810 et 674 francs de revenus annuels. Le 12 avril 1851, le sous-préfet de Schlestadt valide cette mesure tout en suggérant que le conseil municipal, avec l'appui des habitants les plus fortunés, pourrait instaurer une imposition supplémentaire pour combler le déficit de 260 francs et préserver ainsi l'équilibre budgétaire communal.

Aujourd'hui

De nos jours, les parcelles sont toujours la propriété de la commune d'Itterswiller et l'attribution des lots en location, suivant un cycle de neuf ans, reste exclusivement réservée aux villageois, principalement à des vignerons. Alors qu'autrefois le plateau du **Haidy** était ponctué d'arbres fruitiers, dès les années 1970, les prairies, cerisaies et autres vergers ont peu à peu disparu, remplacés par les vignes qui dominent désormais le paysage. Quant aux communes voisines, seules Eichhoffen et Blienschwiller sont encore propriétaires de leurs terres, les autres les ont vendus à des vignerons des environs.

Les endroits disparus et actuels

Au fil des siècles, en plus des vergers, des prairies et de l'immense « mer » de vignes que l'on admire aujourd'hui, certaines parcelles ont été utilisées à des fins différentes. Leur emplacement peut être repéré sur la photographie aérienne figurant en page 4.

La Croix des Suédois (n°1)

Après le terrible massacre de 1632, perpétré par les Suédois lors de la guerre de Trente Ans, une croix fut érigée à cet emplacement en mémoire des victimes. Mais en 1836, lors de travaux d'élargissement de la route départementale, elle a été détruite, sans jamais être remplacée.

(Voir Édition n°4 - mars 2022)



Maison (n°2)

D'après les récits transmis au fil des générations par les aînés du village, une maison se dressait autrefois à cet endroit.

Stiermatt (n°3)

Connue sous le nom de *Stiermatt*, cette parcelle était autrefois dédiée à un taureau reproducteur. Celui-ci résidait sur ces terres, attendant la venue des génisses ou des vaches que les habitants du village amenaient pour la reproduction. Et plus tard, les enfants du village en ont fait leur terrain de football.

Le Feu de la Saint-Jean (n°4)

Jusqu'il y a une soixantaine d'années, ce pré s'animait chaque été lors de la fête de la Saint-Jean. Un grand bûcher s'y embrasait, projetant ses lueurs dans la nuit et illuminant le *Haydi*, tandis que les habitants se rassemblaient dans une ambiance festive pour célébrer le solstice d'été.

Le Magmod (n°5)

Eh non, contrairement à ce que son nom pourrait suggérer, ce lieu n'a jamais accueilli une succursale du célèbre magasin strasbourgeois « *Magasins Modernes* ». Il servait en réalité de décharge municipale, utilisée jusqu'à l'instauration de la collecte hebdomadaire des ordures ménagères. Son appellation, *Magmod*, lui fut donnée en raison de la diversité d'objets que l'on pouvait y trouver. À cette époque, les déchets ménagers n'étaient pas encore triés, et les déchèteries n'existaient pas ! À noter que plusieurs *Magmod* existaient dans le village, notamment en contrebas de l'actuelle *Terrasse de l'Ungersberg*.

Le réservoir (n°6)

En 1901, la commune ne disposait d'aucune fontaine publique, seuls des puits privés permettaient l'accès à l'eau. Souhaitant moderniser le village, Nicolas KIEFFER (1853-1942), alors maire du village, entreprit les démarches nécessaires pour offrir à ses administrés un confort moderne. Selon lui, l'adduction d'eau était indispensable pour que chaque foyer dispose d'un accès à l'eau potable. Il entama donc les démarches et soumit un dossier à l'administration allemande. Le *Kreisdirektor* — équivalent du sous-préfet actuel — valida le projet. Dans une volonté d'optimisation, le fonctionnaire décida d'étendre cette amélioration à la commune d'Epfig. Cependant, cette avancée ne fit pas l'unanimité. Le conseil municipal d'Epfig ainsi que plusieurs habitants s'y opposèrent fermement. Ils adressèrent une pétition à l'administration. Était-ce par superstition ? Par crainte du changement ? Mystère ! Toujours est-il que lorsque la pétition signée par des mains bien poisseuses arriva sur le bureau du *Kreisdirektor*, celui-ci conclut avec ironie qu'il était grand temps que l'eau courante arrive dans les foyers epfigeois... pour qu'enfin leurs habitants puissent se laver les mains ! Les porteurs d'eau d'Itterswiller, eux aussi, voyaient ce projet d'un mauvais œil. Malgré ces résistances, la mise en place du réseau avança : en 1901, une source fut captée à l'Ungersberg, alimentant un premier réservoir, avant que l'eau ne soit dirigée vers un second réservoir construit sur le *Haydi*. Ce fut une avancée rare pour un village de cette taille, d'autant que de nombreux gros bourgs ne bénéficiaient alors d'un tel réseau que vers les années 1930.

Au fil des ans, la consommation d'eau augmenta avec l'évolution des besoins des habitants. L'installation de salle de bains

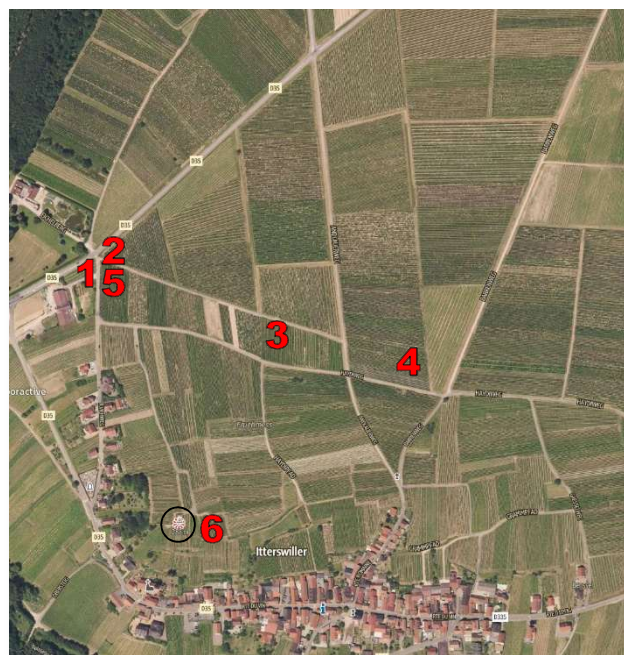
dans les foyers, l'essor des hôtels et les besoins des viticulteurs, notamment durant les vendanges, contribuèrent à assécher fréquemment le réservoir de 50 m³. Face à cette situation, il fut décidé en 1982 de construire un nouveau réservoir de 500 m³ dans la forêt de l'Eichelberg.

En 1985, sous l'impulsion du maire Robert KELLER et en collaboration avec le Syndicat d'initiative, l'ancien réservoir fut entièrement remanié, pierre par pierre, et transformé en un *Point de vue* exceptionnel. Une magnifique table d'orientation y fut installée, accompagnée d'un mât arborant tantôt le drapeau alsacien, tantôt le drapeau européen. En parallèle, un circuit *Vins et Gastronomie* jalonna les sentiers du *Haydi*, guidant les promeneurs jusqu'au *Point de vue*.

En 2016, sous la houlette du maire Vincent KIEFFER, la municipalité entreprit la rénovation du parcours. De nouveaux panneaux intitulés *Balades* furent installés, et le site désormais appelé *Belvédère Haydi* s'enrichit d'un panneau pédagogique.

Ce merveilleux promontoire, perché à 250 mètres d'altitude, offre aux visiteurs — qu'ils soient à pied, à vélo, en voiture ou en moto — l'une des plus belles vues panoramiques de la région. Devant eux s'étend un panorama à 360° : de l'Ungersberg à Strasbourg, en passant par les églises d'Epfig et d'Ebersmunster, ainsi que Sélestat et les villages de la Route des Vins, et, par temps clair, jusqu'aux Alpes bernoises !

Chers lecteurs, à présent, le Haydi n'aura plus aucun secret pour vous !



Mauvais temps d'été.
*** ***

Nous sommes en été depuis le 21 juin. On ne le dirait pas. La pluie tombe sans cesse, le temps est frais.

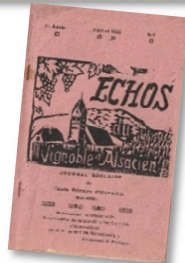
Pourtant dès que le soleil se montre, on fauche. Faneurs et faneuses sortent pour retourner l'herbe. On retire l'herbe qui n'est pas toujours bien sèche. Le sol est détrempé. Les roues s'enfoncent profondément dans la terre. On ne voit pas de grandes voitures de foin, car elles resteraient

enfoncées dans les prés. Le cultivateur n'est pas content. Mais après la pluie le beau temps !

Pia Kieffer. C.F.E. 1.



Extrait des anciens cahiers
« *Échos du Vignoble Alsacien* ».
1^{re} année — n° 3 — juillet 1951



Les échos d'Itterswiller #17 - juin 2025

Rédaction
Robert KELLER
Nathalie KIEFFER
Marc ZINCK

Logo
Patrick KELLER

Mise en page
Nathalie KIEFFER

Impression
Mairie d'Itterswiller

Pour toute information ou demande en version numérique, écrivez-nous par courriel : echositterswiller@gmail.com

Pia KIEFFER née KIEFFER (1937-2025)